

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCELLAZ

Procès-verbal de la SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MARCELLAZ, dûment convoqué le cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Léon GAVILLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Présents :

M. Léon GAVILLET, Maire - Mme Carole GRILLET-AUBERT -

M. Alain PERRET - Mme Mélanie LECOURT - M Daniel BENE - M. Gérard GALLAY - - M. Jacques PERILLAT - Mme Annie NAVILLE – Mme Valérie MILLERET - M. LAVERRIERE Anthony - Mme DUMONT Aurélie - Mme Catherine PAJOT-MASSARD

Excusé(s) ou ayant donné procuration :

Absent(s) : Mme PIQUEREZ Sandrine

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Cédric VALDEVIT

ORDRE DU JOUR :

1. Convention de mise à disposition d'un service entre la CC4R et la commune de Marcellaz : Convention de partenariat de mise à disposition du service comptabilité finance
2. Point finance
3. Subvention 2025 pour l'activité voile au profit des élèves de l'Ecole de Marcellaz
4. Subvention 2025 pour l'Association March'ellaz
5. Point Travaux :
 - a. Achats de différentes parcelles pour mise en place de trottoirs
 - b. Raccordement à la fibre
 - c. Divers : Panneaux d'affichage lumineux
6. Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel et de services associés
7. Proximité : Information sur le dispositif Bus Agile
8. Questions/informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2. Renonciation au droit de préemption urbain

ART. 1° : La Commune renonce à exercer son droit de préemption sur l'aliénation de la parcelle bâtie d'une superficie de 306 m² cadastrée section B sous le numéro 429.

3. Devis signés



- a. Decarroux : 8.232€ TTC
- b. Eiffage giratoire : 2.557,05€ TTC
- c. Gervais accès vers cantine : 6.200,10€ TTC
- d. Jacquet plantation pumptrack : 2.093,28€ TTC
- e. Jacquet portail vers cantine : 4.114,80€ TTC

4. Convention de mise à disposition d'un service entre la CC4R et la commune de Marcellaz : Convention de partenariat de mise à disposition du service comptabilité finance

20241007- 02 – Convention de partenariat – Commune de MARCELLAZ

La commune de MARCELLAZ a sollicité l'aide de la CC4R pour une mise à disposition du service Comptabilité-Finances à compter du mois d'octobre 2024 suite à un arrêt de travail de son personnel. Afin de soutenir la commune dans ses problématiques comptables et dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté est sollicitée pour mettre à disposition son service comptabilité pour effectuer les missions confiées pour 1 jour par semaine, pendant 2 mois. Il convient de signer une convention pour valider ce partenariat.

Délibération : « Pour » à l'unanimité

5. Point finance

Un point global est présenté en séance :

- a. PREVISION BUDGET 2024
- b. EVOLUTION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2014
- c. BILAN AU 15 OCTOBRE 2024
- d. PREVISION BUDGET 2025
- e. EMPRUNTS EN COURS au 31.12.2024

Objet de la dépense	Début de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Montant emprunté	Taux de l'emprunt	Organisme prêteur	Fin de l'emprunt
M.t Chef lieu et les lois	01 / 2006	20 ans	16 388 €	4,74%	Syane	12 / 2025
Presbytère	03 / 2012	15 ans	250 000 €	4,05%	Crédit Agricole	02 / 2027
Acq terrain champs Clavel	01 / 2008	20 ans	500 000 €	4,33%	Caisse Française de fi.	12 / 2027
Quart d'avoz	01 / 2010	20 ans	63 980 €	4,65%	Syane	12 / 2029
Place du village	01 / 2018	15 ans	500 000 €	1,48%	Crédit Agricole	12 / 2032
Bâtiment plurifonctionnel	01 / 2023	10 ans	300 000 €	0,80%	Crédit Mutuel	12 / 2032
Villa Caroline	03 / 2021	15 ans	400 000 €	0,47%	Caisse d'Epargne	02 / 2035
Salle des Fêtes		15 ans	500 000 €			

Mandat 2001 - 2007

915 245 € Bât. Plurif.
16 388 € Electricité

931 633 Euros

Mandat 2007 - 2014

500 000 € Ach. Terrain
63 980 € Electricité
250 000 € Presbytère

813 980 Euros

Mandat 2014 - 2020

200 000 € Inv. 15/19
500 000 € Plac. Village
300 000 € Inv. 19/23

1 000 000 Euros

Mandat 2020 - 2026

400 000 € Vil. Caroline
300 000 € Bat. Plurif.
500 000 € S. des Fêtes

**Prévision :
1 200 000 €**

f. En SYNTHÈSE

- Un budget 2024 sain et dans le plan de marche



- Une trésorerie > à 300ke sur l'année
- Un budget d'investissement 2025 qui devra se concentrer sur la salle des fêtes
- **Un emprunt à solliciter de 500ke sur 15 ans**
- Des subventions à solliciter
- Des projets à regarder fin 2025 en fonction de la tenue du budget, compte tenu du contexte (Budget de l'Etat en lien avec les subventions qui nous seront accordées) et pour ne pas « amputer » les finances du prochain mandat

6. Subvention 2025 pour l'activité voile au profit des élèves de l'Ecole de Marcellaz

L'Ecole de Marcellaz souhaite organiser pour l'année scolaire 2024/2025 un cycle « voile » de 4 journées sur le mois de juin pour les élèves de CE2 et CM2 soit 35 enfants (et 3 accompagnants), en lieu et place du cycle « ski » qui était traditionnellement organisé.

Le prix global de la prestation s'élèverait à 5.592€ comportant :

- Le transport par AUTOCAR (JACQUET Autocars) : 425€/jour soit 1.700€ TTC
- Les séances (Société des Régates à Voile d'ANNECY) : 973€/jour correspondant à 5h de pratique/jour soit 3.892€

L'Ecole nous sollicite pour une subvention de 5.592€

Délibération : « Pour » à l'unanimité

7. Subvention 2025 pour l'Association March'ellaz

« L'objectif de l'association est de promouvoir la pratique de la marche dans différents contextes et de renforcer les liens sociaux entre les habitants de Marcellaz et les communes voisines.

Nous espérons également, à travers nos marches, sensibiliser les marcheurs de tous âges à la préservation de l'environnement et au bien-être physique.

Pour soutenir nos actions, nous souhaitons faire une demande de subvention de 1500 euros afin de nous permettre de couvrir les frais liés à l'organisation et la mise en place de ces marches conformément au budget prévisionnel



Marchellaz_Presentation_20241030.pdf

Délibération : « Pour » à l'unanimité

8. Point Travaux :

a. Achats de différentes parcelles pour mise en place de trottoirs

Afin de permettre la mise en place de trottoirs dans le cadre de la sécurisation de notre espace de vie, la Commune se propose d'acheter les parcelles suivantes au prix de 50€/m²:

- Chemin des champs Clavel :
 - Peroncel : A1359 pour 87m²
- Délibération : « Pour » à l'unanimité



- Perilliat : 31m²
Délibération : « Pour » à l'unanimité
- Rulman : B1828 pour 26m²
Délibération : « Pour » à l'unanimité
- Pettex : B1829 pour 11m²
Délibération : « Pour » à l'unanimité
- Rte de Bonnaz
 - Chalopin : A1161 pour 24m²
Délibération : « Pour » à l'unanimité
 - Segaud : A1163 pour 55m² et A1157 pour 22m²
Délibération : « Pour » à l'unanimité

Soit 256m²X50€ : 12.800€

b. Raccordement à la fibre



Des dégradations sont constatées qui perturbent l'accès à la fibre de certains de nos habitants. La réparation de ces actes malveillants n'est pas du ressort de la Commune.

c. Divers : Panneaux d'affichage lumineux

La Communication de nos événements, manifestations, informations...est actuellement relayée via notre site internet, nos « flyers » (distribution dans les boites aux lettres), des affiches, notre Mag' et les réseaux sociaux (page FB de notre Commune)

Force est de constater que si elle touche un grand nombre de nos habitants, certains n'ont pour autant pas toujours l'information dans les temps.



Nous proposons d'échanger entre nous autour de la mise en place d'un panneau lumineux d'information.



9. Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel et de services associés

Le SYANE propose de signer une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes répondant aux besoins propres de leurs membres dans le domaine de la fourniture et de l'acheminement du gaz naturel et de services associés.

Le montant de la participation des membres est de 1,2X la Consommation de référence avec un minimum de 60€

Délibération : « Pour » à l'unanimité

10. Proximité : Information sur le dispositif Bus Agile

Proximité Agile, comment ça marche ?

A compter du 21 octobre 2024, le réseau de bus évolue vers le système « Proximité Agile ». Il s'agit d'une solution innovante qui nous permet d'ajouter de nombreux arrêts. Avec ce nouveau système, les arrêts fréquemment demandés sont desservis à chaque fois. Une réserve de temps en plus, déjà prévue dans les horaires de la ligne, permet aussi de faire quelques détours si d'autres arrêts sont demandés.

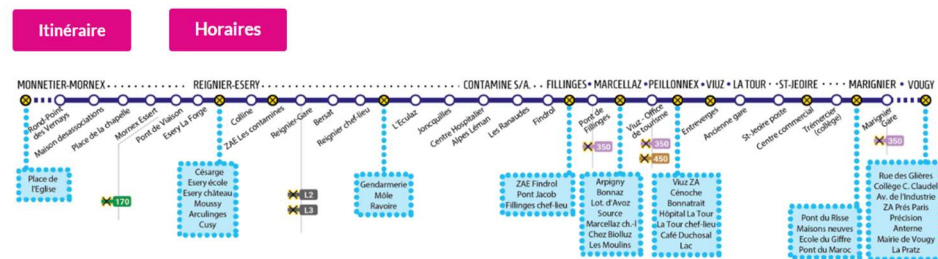
L'enregistrement d'une demande d'arrêt peut être réalisée jusqu'à 30 min. avant le départ du bus (ou 2h avant pour les lignes 450, 460, 470) via l'application Bus CheckIn [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 04.50.62.29.39 (le call center est ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi).

Si de nombreux détours sont demandés pour une même course, pas d'inquiétude, une navette de délestage sera envoyée automatiquement par la centrale d'appels, et ce dans le délai prévu.



370 Ligne 370 - Monnetier < > Vougy

Monnetier-Mornex < > Reignier-Esery < > Contamine sur Arve < > Fillinges < > Marcellaz < > Peillonex < > Viuz-en-Sallaz < > La Tour < > Saint-Jeoire < > Marignier < > Vougy



Le détail en cliquant sur ce lien : [Bus - Proxim iTi](#)

11. Questions/informations diverses

- Contrôle URSSAF en cours
- Remplacement Luc Patois à l'Ets Public Foncier → Leon titulaire et Alain Suppléant
- Syndicat du Massif des Brasses → Reconduction à l'identique de notre participation 2023 sur 2024
- Remplacement temporaire de Pauline en cours :
 - Thibault BRUYERE / Profil intéressant – jeune diplômé – pas d'expérience – dispo asap
 - Margaux VILCOT BONY / Bac + 5 – 33 ans – 10 ans d'expérience – 1 mois de préavis

Suite à un entretien le 5 novembre, nous avons fait une proposition d'embauche contrat à Thibault BRUYERE.

- SAVE THE DATE :
 - Commémoration → 11/11 → Harmonie de Fillinges / Porte-drapeaux / présence des écoles
 - Repas des anciens → 17/11 : 140 invitations – RV samedi 16 le matin pour la préparation svp -
 - Vœux → 9/1 / 2025 organisation avec des intervenants
 - Repas festif municipal → 17/01/2025

On fixe le prochain CM le 19 décembre qui sera suivi du traditionnel dîner de Noël

La séance est levée à 21h25

